

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

L'an *deux mil dix-huit*, le vingt décembre à **vingt heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 13 décembre 2018**

PRÉSENTS : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. BAILLET Éric, Mme GALLARD Nathalie, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

ABSENTE EXCUSÉE : *Mme FRECHET Annie*

POUVOIR : *néant*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme MASSÉ Jackie*

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

Une observation de la part de monsieur Gilles BILLON, se rapportant aux délibérations pour les locations de salles, il faut y ajouter « Les nouveaux tarifs seront applicables pour les locations attribuées à partir du 1^{er} janvier 2019 ».

Les délibérations seront modifiées par l'ajout de ces informations avec la mention (annule et remplace).

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

📁 Délibérations :

1. *Décision modificative Budget Commune*
2. *Renouvellement ligne de trésorerie*
3. *Indemnité de conseil au Trésorier*
4. *Prise en charge des dépenses d'investissement (1/4 sur le budget 2019)*
5. *Inventaire : sortie de biens (annule et remplace)*
6. *Aide sociale (2 dossiers)*

📁 Comptes rendus :

- *Réunion publique église*
- *Réunion publique fibre*
- *Réunion publique rue de Coulon*
- *Compte-rendu RPE*

📁 Informations :

- *Organisation des vœux du Maire (Choix du menu)*

📁 Dates à fixer :

- *Réunion des Adjointes*
- *Commission Ressources Humaines après le 08/01/2019*
- *Commission Finances*

📁 Questions diverses :

- *Lecture du Courrier collectif climat*
- *Rapport présentation d'orientation budgétaire de la CAN*

DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET COMMUNE

Monsieur Gilles BILLON, 2^{ème} Adjoint, présente la décision modificative pour le budget Commune. Le tableau ci-après récapitule les modifications à apporter :

Budget Commune :

ARTICLE	DÉSIGNATION	MONTANTS
6218	Autre personnel extérieur	+ 1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €
TOTAL		0,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.**

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire informe l'assemblée du renouvellement de la ligne de Trésorerie. Une consultation a été faite auprès de quatre organismes bancaires. Trois ont répondu favorablement et un établissement a décliné.

Le tableau ci-après récapitule les offres reçues.

ETABLISSEMENT	PROPOSITION	TAUX	MARGE	COMMISSION D'ENGAGEMENT	FRAIS DE DOSSIER	COMMISSION DE NON ENGAGEMENT
CRÉDIT AGRICOLE	90000,00	0,684	majoré du taux euribor jusqu'à 1% plafond plancher	270,00 €	100,00 €	néant
CAISSE D'ÉPARGNE	90000,00	1,00	"+ eonia si inférieur à 0 énonia = 0"	NÉANT	250,00 €	0,50 % de la diff entre montant et de l'encours
LA BANQUE POSTALE	60000,00	0,87	"+ eonia si inférieur à 0 énonia = 0"	NÉANT	250,00 €	0,100 % de la diff entre montant et de l'encours
CREDIT MUTUEL	pas de suite					

Monsieur Gilles BILLON, 2^{ème} Adjoint, propose de retenir l'offre du Crédit Agricole.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **émettent, à l'unanimité, le choix suivant : le Crédit Agricole pour un montant de 90 000 € au taux de 0,684 majoré du taux Euribor jusqu'à 1 % plafond plancher, Commission d'engagement 270,00 € et Frais de dossier 100,00 €.**

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Madame le maire propose de délibérer pour attribuer l'indemnité de Conseil au Trésorier. Pour 2018, cette indemnité s'élève à 429,88 € brut.

Monsieur Gilles BILLON, 2^{ème} Adjoint propose de suspendre le versement de l'indemnité de Conseil au Trésorier.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident, à l'unanimité, de suspendre le versement de l'indemnité de Conseil au Trésorier.**

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

A savoir :

- Chapitre 20 : 5 898,00 €
- Chapitre 21 : 57 923,00 €
- Chapitre 23 : 0,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent, à l'unanimité, la prise en charge des dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget primitif 2019.**

INVENTAIRE : SORTIE DE BIENS (ANNULE ET REMPLACE)

Madame le maire propose de délibérer pour modifier la délibération du 30 août 2018.

Il est proposé la sortie de biens pour un montant de 38 547,01 €. Ces biens réformés seront retirés de l'inventaire.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des biens :

N° INVENTAIRE	LIBELLE	TYPE DE BIENS	TYE DE SORTIE	MONTANT ACQUISITION	
18-0036	Matériel atelier	non amortissable	réformé	1 267,68	sortie partielle
18-0037	Souffleur aspirateur	non amortissable	réformé	325,00	sortie partielle
16-0001	Machine à calculer casio DR320	non amortissable	réformé	120,46	
16-0002	Micro-rdinateur pentium	non amortissable	réformé	1 675,41	
16-0003	Micro-ordinateur pentium	non amortissable	réformé	1 675,41	
16-0004	Copieur Minolta	non amortissable	réformé	2 487,54	
16-0005	Copieur Minolta	non amortissable	réformé	2 487,54	
16-0006	Fax Brother	non amortissable	réformé	303,36	
16-0008	Ordinateur tuilip	non amortissable	réformé	1 321,43	
16-0009	Ordinateur tuilip	non amortissable	réformé	1 321,43	
16-0010	Ordinateur tuilip	non amortissable	réformé	1 321,43	
16-0011	Ordinateur tuilip	non amortissable	réformé	1 321,43	
16-0012	Imprimante HP 840 C	non amortissable	réformé	162,27	
16-0013	Imprimante HP 840 C	non amortissable	réformé	162,27	
16-0014	Imprimante HP 840 C	non amortissable	réformé	162,27	
16-0015	Imprimante HP 840 C	non amortissable	réformé	162,27	
16-0016	Scanner trust	non amortissable	réformé	144,95	
16-0017	Imprimante HP 840 C	non amortissable	réformé	813,19	
16-0018	Micro-ordinateurs	non amortissable	réformé	2 399,45	
16-0019	Informatique mairie	non amortissable	réformé	627,90	
16-0030	Micro-ordinateur mairie	non amortissable	réformé	3 928,86	
16-0026	Ordinateur portable	non amortissable	réformé	945,39	
18-0019	Perceuse perforateur	non amortissable	réformé	673,35	
18-0023	Souffleur de feuille	non amortissable	réformé	501,12	
18-0031	Groupe électrogène	non amortissable	réformé	279,00	
18-0045	Souffleur aspiro stihl SH 86 Ce	non amortissable	réformé	390,00	
18-0056	Perfo burineur 950 X et scie circulaire	non amortissable	réformé	1203,60	
15-0007	Camion Renault Master	non amortissable	réformé	8040,00	
15-0008	Triflash et gyrophare Master	non amortissable	réformé	775,68	
18-0050	Matériel atelier	non amortissable	réformé	162,66	sortie partielle
18-0004	Matériel atelier	non amortissable	réformé	547,91	sortie partielle
18-0055	Matériel atelier	non amortissable	réformé	836,75	sortie partielle
TOTAL				38 547,01	

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la sortie des biens réformés pour un montant de 38 547,01 €.**

AIDE SOCIALE (2 DOSSIERS)

La Commission s'est réunie le mardi 11 décembre 2018. La Commission émet ce qui suit :

- Un avis favorable est donné à monsieur X pour le versement de 150 € qui sera versé à Engie en règlement d'une facture de Gaz.
- Un avis favorable est donné à monsieur Y pour le versement de 80 € qui sera versé au Seco en règlement d'une facture d'eau de 80,76 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, les décisions de la commission « Action Sociale », à savoir :**

- **un versement de 150,00 € sera effectué pour Engie en règlement d'une facture de Gaz.**
- **un versement de 80,76 € sera effectué pour le SECO en règlement d'une facture d'eau.**

COMPTES RENDUS

- **Réunion publique « Église »** : La réunion s'est bien déroulée, peu de participants. Le projet de rénovation a été chiffré à environ 2 000 000,00 € TTC par le Cabinet NIGUES. Ce projet peut se réaliser sur plusieurs phases. Toutes les possibilités de financement vont être étudiées. Le dossier est remis à la Commission aménagement du Territoire pour examen.
- **Réunion publique « Fibre »** : La réunion s'est déroulée avec plus de 200 participants (communes de Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine, Saint-Maxire et Sciecq).
- **Réunion publique « rue de Coulon »** : présentation du projet d'aménagement sécuritaire auprès des riverains qui ont approuvé la proposition.
- **Compe-Rendu RPE** : Bilan très positif

INFORMATIONS

- **Organisation des vœux** : Monsieur Régis GUILLOTEAU, Conseiller délégué, présente le menu proposé par le Flamboyant. Restaurant retenu pour le dîner offert aux agents et aux élus.
- **Téléthon 2018** : La soirée organisée à Saint-Rémy, samedi 08 décembre a permis de verser 1 640,87 € au Téléthon.

DATES À FIXER

⇒ Réunions d'adjoints :

- Mardi 08 janvier 2019 à 18h00 à la Mairie
- Lundi 14 janvier 2019 à 20h30 à la Mairie

⇒ Réunion Ressources Humaines :

- Lundi 14 janvier 2019 à 20h00 à la Mairie

⇒ Commission Aménagement du Territoire

- Lundi 28 janvier 2019 à 18h30 à la Mairie

⇒ Commission finances

- Mercredi 06 février 2019 à 20h30 à la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier « collectif climat » (Document en annexe)
- Présentation du rapport d'orientation budgétaire de la CAN.

- **La bague d'influence** : Monsieur Éric BAILLET, conseiller délégué présente les différents points forts : La saison prochaine, chaque commune pourra bénéficier d'un

accompagnement financier de la CAN (60 %), contrairement aux années précédentes (trois projets pour les 8 communes du Nord CAN).

- Signature du protocole « Participation citoyenne » : Présentation par madame le Maire. Dans le cadre d'une vigilance à établir entre les citoyens, des référents ont été proposés. Leur contribution consistera à transmettre à la brigade de gendarmerie des faits inhabituels pouvant conduire à des incivilités, voire à des actes de criminalité (cambriolages, ...). Il s'agit de rassurer, sécuriser lors d'absences de citoyens. C'est pourquoi un protocole sera signé à la salle polyvalente en présence de la préfecture et de la gendarmerie (la date n'est pas encore déterminée). Le projet de « Participation citoyenne » sera matérialisé par des panneaux situés aux entrées de bourg.

- Bulletin municipal : envoi projet par email, pour une lecture et pour une correction.

- CME (Conseil Municipal Enfants) : La prochaine réunion est prévue le mercredi 23 janvier 2019 de 17 h 45 à 18 h 45.

La séance est clôturée à 22 heures 15.